Fédération Nationale des ADEPAPE

COMMUNIQUE de PRESSE

Suite à l'émission Zone Interdite diffusée le dimanche 19 Janvier 2020

« Mineurs en danger :
enquête sur les scandaleuses défaillances de l'aide sociale à l'enfance »

Nous avons été nombreux, membres du réseau de la **FNADEPAPE**[1] (mouvement composé de personnes accueillies en protection de l'enfance) a visualisé l'émission diffusée sur M6, intitulée « Mineurs en danger : enquête sur les scandaleuses défaillances de l'aide sociale à l'enfance ».
L'approche des journalistes de M6 auprès de membres de notre réseau nous était apparue plutôt positive dans la tonalité qui semblait vouloir être donnée à ce documentaire, ce qui avait conduit certains jeunes à témoigner de façon positive sur leurs parcours à l'ASE. Leur interview n'a pas été prise en compte, surement trop loin des « scandaleuses défaillances » dont l'émission veut faire état...

Nous ne pouvons accepter qu'une chaîne télévisée à grande audience et sur un créneau horaire à grande écoute, puisse afficher, sans réserve, des dysfonctionnements des services de l'aide sociale à l'enfance, choisissant comme seul élément pondérateur un établissement situé en Alsace, dont le fonctionnement semble être aux antipodes de ceux montrés tout au long du reportage.

Ce n'est pas en caricaturant à outrance et en médiatisant de telles pratiques que la protection de l'enfance en sortira grandie et si l'on perçoit très vite l'intentionnalité des journalistes de faire scandale, la protection de l'enfance présentée sous son jour le plus sordide, contribuera-t-elle à convaincre les responsables d'établissement qui ont des pratiques inadmissibles à mieux faire ? Et à injecter davantage de moyens humains dans les établissements pour le renforcement d'un travail de qualité ?

Ce type de dénonciation sera-t-elle de nature à encourager, les professionnels de la protection de l'enfance, à une pratique peu couteuse, qui s'appelle l'empathie vis-à-vis d'enfants. Ceux-ci ne sont pas responsables des difficultés et défaillances de leurs parents, et sont avant tout eux-mêmes en grande souffrance du fait du rejet ou de l'abandon dont ils sont victimes.

L'expression recueillies auprès des professionnels de ce reportage (quel que soit leur niveau de compétence et de responsabilité) montre, d'évidence, l'absence de bienveillance vis-à-vis des enfants, adolescents, dont ils doivent assurer le rôle de suppléance parentale. Pour ceux qui sont sortis depuis peu des services de la protection de l'enfance, ces pratiques ne leur apparaissent pas, fort heureusement, comme une généralité, émanant tant du corps administratif, que du corps des professionnels.

Présenter les enfants de l'ASE comme des malades, qui mettent à mal les institutions, stigmatise les personnes accueillies en protection de l'enfance , au risque de faire croire au grand public, qu'il n'y aurait que des enfants, malades mentaux, psychiatrisés, délinquants, prostitués , brigands... et si en 1958, La Revue Constellation osait ce type de propos, il est intolérable que 60 ans après, de tels propos puissent être relayés. Ceci est un signe de régression, alors que l'on parle du « vivre ensemble », ou de l'inclusion sociale.

---

[1] Fédération Nationale des Associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance.

Il est vrai que certains enfants, fragilisés par leur histoire et l'absence d'un cadre parental, structuré et structurant sont plus exposés à des troubles du comportement, consécutifs à ce qu'ils ont subit pendant leur enfance. Il est en effet d'une urgence capitale de systématiser les bilans de santé des enfants accueillis et de renforcer les aides pédopsychiatriques pour tous les enfants qui en ont besoin.

Les atermoiements des prises de décision retardent souvent la protection de ces enfants de leur environnement d'adultes nocifs. Les aléas de leur prise en charge, les changements de lieux d'accueil intempestifs et l'injonction à l'autonomie qui déstabilise la période de l'adolescence et crée un climat d'insécurité personnelle, sont autant de constats, maintes fois sujets de témoignages recueillis dans le réseau FNADEPAPE.

Bien entendu, nous condamnons les pratiques douteuses dans certaines structures où les besoins fondamentaux, affectifs, cognitifs, éducatifs des enfants ainsi que leurs besoins spécifiques ne semblent pas encore pris en compte. Nul ne peut ignorer les recommandations de la Conférence de Consensus sur « *les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance* » publié en 2017.
Nous constatons qu'il existe encore de graves défaillances dans le système de protection des enfants confiés, mais nous connaissons une majorité d'anciens qui ont réussi grâce au travail quotidien des travailleurs sociaux. Il serait heureux d'écouter les nombreux jeunes, qui devenus adultes, témoignent de leurs parcours réussis en protection de l'enfance, grâce à la qualité de la prise en charge dont ils ont bénéficié.

Les enfants peuvent en effet renaître de leurs traumatismes grâce à l'écoute, la bienveillance et l'empathie des acteurs de la protection de l'enfance.

Un tronc commun de formation concernant les magistrats, les responsables d'établissements et de services, les professionnels de la protection de l'Enfance est au cœur des améliorations nécessaires dans la prise en compte de l'intérêt supérieur de ces enfants, tel que préconisé par le C.N.P.E.[2]

Nous souhaitons que puisse être communiquée une image plus juste de la protection de l'enfance en veillant à une analyse qui viendrait éclairer les conséquences des prises en charge souvent compliquées des jeunes en souffrance, qui, incompris, n'ont d'autre solution que de manifester leur rébellion, par des actes que d'aucun considère comme de la violence mais qui est souvent le signe d'un mal-être.

La Fédération Nationale des ADEPAPE participe de manière générale à l'évolution des politiques publiques et plus particulièrement a tenu une large place dans l'élaboration de la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfant. Elle siège dans les instances nationales qui contribuent à la protection de l'enfance (CNPE, GIPED[3], ONPE[4], Comité d'entente du Défenseur des Droits, PJJ[5]...) dans lesquelles elle porte un message positif, en témoignant de parcours de réussite des jeunes, tout en maintenant son niveau de vigilance pour une amélioration des conditions de vie des enfants accueillis dans les établissements ou familles d'accueil.

Pour le Conseil d'administration fédéral
Le Président Jean Marie MULLER
Le 25 Janvier 2020

[2] Conseil National de la Protection de l'Enfance
[3] Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger
[4] Observatoire National de la Protection de l'Enfance
[5] Protection Judiciaire de la Jeunesse